

## Faute de convention avec la CCPI, le CNPK est toujours en suspens quant à son avenir

**Rendez-vous le samedi 27 juin à 11h30 à l'Ancre An Eor**

En toute autonomie, entre 1966 et 2003, le CNPK a promu, accompagné et soutenu les pratiquants de voile sportive, loisir mais aussi scolaire sur le littoral de Portsall-Kersaint, et ce tout au long de l'année. Depuis 2003, dans le cadre d'une convention de partenariat renouvelée tous les trois ans, la Communauté de Communes du Pays d'Iroise (CCPI) s'est engagée, avec la création de Nautisme en Pays d'Iroise (NPI), à soutenir les activités du CNPK **en contrepartie d'une cession totale, par le club, de ses activités de loisirs d'été et des revenus associés** - la principale source de revenus de tout club nautique.

En 2025, le chiffre d'affaires de NPI pour les activités estivales était de 195 000€ !

Pourtant, au fil des ans ce soutien s'étiole, au point de mettre en péril l'avenir du Club.

La dernière convention de trois ans est arrivée à échéance le 31 août 2025. Dans la perspective d'une nouvelle édition, le CNPK a fait part de ses difficultés à la CCPI en souhaitant un retour à une convention plus conforme aux engagements initiaux.

### Rappel : une mobilisation lancée en mars 2026

C'est dans un contexte de négociations infructueuses pour la nouvelle convention, que le CNPK a organisé le 7 mars une première rencontre publique à l'Ancre An Eor : dès mai 2025, le club avait formulé des propositions pour une convention «plus équilibrée», respectant le droit du travail, les réglementations Fédérales (FFV) et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, et garantissant (i) la pérennité de sa section Voile sur le plan financier, (ii) de disposer à nouveau des espaces de stockage des supports nautiques et (iii) la mise à disposition de personnel NPI.

*« Sans un rééquilibrage de cette convention, ou sans une décision nous redonnant notre autonomie financière par les revenus estivaux, notre activité est déficitaire et notre avenir compromis. »* — Loïc Jacquemond, Président du CNPK.

### A la suite de l'information dans la presse et de l'annonce d'une mobilisation, que s'est-il passé ?

Par cette annonce de mobilisation à la veille des élections municipales, la CCPI a proposé une nouvelle réunion, le 4 mars, au cours de laquelle elle s'est engagée sur les deux premiers aspects de nos revendications, à savoir la mise à disposition de personnel dans le respect du droit du travail et la reconquête d'un espace de stockage à l'Ancre an Eor réduisant de fait sensiblement notre nomadisme (transports de nos bateaux sur remorques à chaque séance). Restait à traiter le volet financier qui devait être abordé ultérieurement... Ces engagements oraux pris en réunion devaient être traduits dans un nouveau projet de convention.

Par ailleurs, lors de sa réunion publique, le CNPK a initié une pétition qui a recueilli près de 400 signatures de soutien !

Les élections passées, la CCPI est quant à elle restée muette pendant plusieurs semaines malgré nos relances pour une version écrite des engagements de la réunion du 4 mars.

Puis :

- Le 10 avril 2026, la CCPI a transmis une proposition de convention ne reprenant qu'à la marge les engagements pris oralement le 4 mars. Le cœur des demandes faites par le CNPK a eu pour seules réponses des propositions moins disantes et contraignantes.
- Le 14 avril 2026, réuni en séance exceptionnelle, le Conseil d'Administration a rejeté cette proposition à une écrasante majorité. Le Conseil d'Administration du CNPK l'a jugée non recevable, estimant qu'elle mettait en péril l'avenir de l'association, et a formulé à la CCPI, une réponse argumentée détaillant le non-respect de ses engagements oraux.
- Le 22 mai 2026, sans nouvelle négociation préalable, la CCPI a notifié au CNPK la fin de leur collaboration, présentant cette rupture comme un choix délibéré du club — ce que le CNPK conteste fermement puisqu'aucune proposition ou demande n'a été entendue. Cette rupture a mis un terme prématurément à la saison sportive, en stoppant l'accès aux locaux, à la location des bateaux de sécurité et catamarans.

Devant une telle situation, le CNPK n'a pas eu d'autre choix que d'acter la position de la CCPI et de son président. Après de nombreuses promesses sans lendemain, il a été décidé de valider un projet de reprise d'autonomie auquel le Conseil d'Administration avait commencé à réfléchir face à des mois des négociations stériles.

## Cependant, notre autonomie est encore suspendue à plusieurs décisions

Autonomie ne signifie cependant pas liberté totale d'action : le CNPK reste dépendant de décisions relevant à la fois de la mairie de Ploudalmézeau et de la CCPI. L'accès aux locaux nautiques de l'Ancre an Eor (voilerie, cour de stockage, douches et vestiaires) est en cours de discussion avec la CCPI, par l'intermédiaire de la municipalité — qui n'est elle-même plus propriétaire de ces locaux ! Le club n'a pas non plus, à ce jour, obtenu d'engagement municipal sur la création de mouillages dédiés, indispensables pour positionner ses propres bateaux de sécurité sur le plan d'eau de Portsall, ni sur l'autorisation de stocker ses supports nautiques à l'année sur le parking de l'Ancre an Eor.

Faute de certitude sur ces éléments, le CNPK indique ne pas être en mesure, à ce stade, de se prononcer sur une reprise de la voile sportive dès septembre 2026.

## Une nouvelle mobilisation le 27 juin

Face à l'urgence de la situation, le CNPK appelle à une **nouvelle mobilisation publique le samedi 27 juin 2026 à 11h30, à l'Ancre An Eor**, afin de sensibiliser les élus concernés et de répondre aux questions des adhérents et des habitants. Une nouvelle pétition est par ailleurs lancée pour soutenir l'activité de voile sportive du club.

Le Centre Nautique Portsall Kersaint (CNPK) invite l'ensemble de ses adhérents, les habitants du Pays d'Iroise, et toutes celles et ceux qui sont attachés à la vie associative et maritime locale, à cette nouvelle rencontre publique.

## Contact presse

Centre Nautique Portsall Kersaint (CNPK)

Email : [cnpk-portsall@orange.fr](mailto:cnpk-portsall@orange.fr)

Site web : [www.cnpk.fr](http://www.cnpk.fr)